



Département de l'Eure  
Canton d'EVREUX-NORD

# Commune d'Aviron

## Conseil municipal du 3 avril 2025

### Compte rendu sommaire

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le jeudi 3 avril 2025 à 20h00

#### Étaient Présents :

Mesdames BERTIN, BODIN, HELOUIN, RIOULT & ZABIVOROTA  
Messieurs DROUARD, LAUDOUAR, MARTIN, MORIN, & RENOUF

#### Absents excusés :

Messieurs CHION, HATTON, MONTAIGNE  
Madame ROY

#### Pouvoir :

M. HATTON a donné pouvoir à M. DROUARD  
M. CHION a donné pouvoir à Mme ZABIVOROTA  
M. MONTAIGNE a donné pouvoir à Mme BERTIN

A été nommée secrétaire de séance : M. LAUDOUAR

#### Ordre du jour :

- Vote du budget primitif 2025
- Vote des taux des contributions directes
- Vote des subventions diverses
- Autorisation d'encaisser un chèque Juridica de 2 172,43 €
- Choix de l'entreprise pour la sous-traitance des tontes de la commune
- Délibération pour l'embauche d'un apprenti pour l'école
- Procédure de reprise de concession au cimetière et demande de fonds de concours
- Procédure ZAN
- Questions diverses

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame la Maire demande aux conseillers leur accord pour rajouter une Délibération, non prévue à l'ordre du jour. En effet, le 25 mars 2024 le local technique de la commune a été forcé et tout le matériel de la commune a été volé. Madame la Maire souhaite aborder ce sujet et demander des fonds de concours. Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

#### ○ **Demande de Fonds de concours suite au cambriolage du local technique**

Mme la Maire rappelle aux conseillers municipaux que le local technique municipal a fait l'objet d'un cambriolage le 25 mars dernier et que tout le matériel communal des espaces verts a été volé.

Suite à cet évènement imprévu, Madame la Maire propose de demander des fonds de concours pour racheter le matériel indispensable au fonctionnement communal :

- Un camion benne
- Un tracteur-tondeuse (tondeuse frontale)
- Du matériel divers

Par ailleurs, la sécurisation du lieu sera renforcée.

Madame la Maire propose de demander des fonds de concours pour acheter :

- Une clôture avec barrière
- D'une nouvelle porte pour le bâtiment
- Une alarme dans l'enceinte du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Mme la Maire à solliciter pour tous ces achats toutes les subventions nécessaires dont les fonds de concours auprès de l'EPN, et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ces dossiers.
- **Décide** d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

## ○ Vote du budget primitif 2025

Mme la Maire fait une présentation détaillée du budget primitif 2025 qui se décompose de la façon suivante :

### Section de fonctionnement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	1 564 497,45 €	915 626 €
Résultat reporté	0 €	892 067,43 €
Total	1 564 497,45 €	1 807 693,43 €

### Section d'investissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	1 347 053 €	1 340 532,45 €
Restes à réaliser	8 460 €	0 €
Excédent reporté	0 €	14 980,55 €
Total	1 355 513 €	1 355 513 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité.

## ○ Vote du taux des contributions directes

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2025 comme suit :

Taxe d'Habitation (TH)	11,57%
Taxe Foncière (TFB)	52,20 %
Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B)	64,77%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition

## ○ Vote des subventions diverses

Mme la maire présente aux membres du Conseil Municipal, la répartition des subventions pour l'année 2025

Le montant total est 9 525€ et se décompose de la façon suivante :

	BP 2024	BP 2025
Article 657362		
<b>CCAS</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>
Article 65748		
CL Musique	400 €	400 €
Pleine Form'Aviron	700 €	700 €
Arc'en Scène	250 €	250 €
Art'Vironnais	150 €	150 €
Association scolaire	1 000 €	1 000 €
C.F.A. – Evreux	140 €	75 €
Chasse GPPA	100 €	0 €
Club des 4 V	450 €	450 €
CTTA Club de Tennis	400 €	400 €
Football club du plateau	2 500 €	2 500 €
Parents et Amis de l'Ecole	650 €	650 €
SPAE	300 €	300 €
Aviron Culture et Fêtes	2 500 €	2 500 €
CFA Val de Reuil	70 €	75 €
MFR Mortagne au Perche	0 €	75 €
<b>TOTAL Article 65748</b>	<b>9 610 €</b>	<b>9 525 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **Approuve** à l'unanimité cette proposition.

### ○ **Autorisation d'encaisser un chèque Juridica de 2 172,43€**

Madame la Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'encaissement d'un chèque remis par Juridica d'un montant de 2 172,43€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Autorise** Mme la Maire à encaisser le chèque émis par Axa d'un montant de 2 172,43 €
- **Charge** Mme la Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

### ○ **Choix de l'entreprise pour la sous-traitance des tontes de la commune**

La commune souhaiterait passer contrat pour sous-traiter une partie des tontes de la commune afin de pallier au temps partiel de M. Auzou.

Deux devis ont été demandés dans 2 lieux distincts de la commune :

- **Coté nord** : entretien Rue de la Vallée, Rue du Mesnil Fuguet, Rue de la Foret, Rond-Point de la Vallée, Haie autour de la mare.
  - 1<sup>er</sup> devis : Régie de quartier  
930€ TTC / passage. Il faut compter 9 passages par ans environ. soit 8370€ TTC/ an environ

- 2<sup>ème</sup> devis : 2 P2L  
690 € TTC / mois , soit environ 8280€ TTC / an (environs 12 passages par an , mars à novembre)
- **Coté sud** : entretien rue de Gravigny, rue des Tourelles, rue du Bourg, rue des Marnes, le closeau, Le clos, la Sente Louvet, Chemin des Marnes + 2 sentes, rue des Violettes, rue de Sacquenville, chemin de la mare au Buc, rue de la Ceriseraie
  - 1<sup>er</sup> devis : Global Paysage  
12 719.54 € TTC / an (avec 9 passages de tontes et 2 tailles par an)
  - 2<sup>ème</sup> devis : Aviron Espaces verts  
11 760 € TTC / an (avril à octobre), entre 9 et 11 passages par an.
  - Devis : Barbedette paysage  
30687.61 € TTC (avec 10 tontes par an)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les devis :
  - 2P2L à 690€ TTC / mois
  - Aviron Espaces Verts de 11 760 € TTC / an
- **Décide** d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

## ○ **Contrat d'apprentissage CAP Petite enfance**

Madame la Maire expose :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,
- VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
- VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
- VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
- VU l'avis donné par le Comité Technique Paritaire, en sa séance du 25 mars 2025.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Ecole	1	CAP Petite enfance	2 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,

**Autorise** Madame la Maire à signer tous documents s'y afférents et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation de l'apprenti.

### ○ Procédure de reprise de concession au cimetière et demande de fonds de concours

Madame la Maire expose aux conseillers que 7 tombes ont fait l'objets de demande de reprises de concession et ont suivi la procédure en vigueur depuis plus de 3 ans.

Parmi celles-ci 3 tombes sont conservées après intervention des familles ;

4 tombes pourront donc être reprises après la fin de la procédure en cours ; cela fera l'objet d'une décision de reprise effective au prochain conseil municipal.

### ○ Procédure ZAN

N'ayant pas reçu toutes les informations nécessaires d'Evreux Portes de Normandie (EPN) à exposer aux conseillers, Madame la Maire propose de repousser cette délibération.

### ○ Questions diverses

#### - Réunions de quartier

Afin d'aller à la rencontre des habitants et de discuter ensemble sur les sujets communaux, madame la Maire propose de renouveler les réunions de quartiers.

3 dates sont retenues :

- Jeudi 12 juin 18h30 – Près des Tourelles
- Mercredi 18 juin 18h30 – La mare
- Lundi 23 juin 18h30 – Chemin des Près

#### - Conseil des Sages

Le conseil des Sages avait mené des réflexions d'amélioration en matière de circulation routière et piétonne et avait soumis ses propositions au dernier conseil municipal.

Les conseillers municipaux décident d'exposer ces propositions aux habitants lors des réunions de quartier. Le conseil municipal reviendra ensuite vers le Conseil des Sages.

#### - Lotissement les Charmilles 2

Madame la Maire rappelle aux conseillers que le nouveau lotissement prévu dans la continuité des Charmilles, et porté par la société Altéame va faire l'objet de quelques modifications. Ces dernières ont été exposées en concertation avec la commune, avec des échanges de qualités.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame l'adjointe au Maire lève la séance à 22h00

La Maire,



Sophie BERTIN

